



Le régime de soins essentiel en un coup d'œil

QUI EST ÉLIGIBLE ?

TOUTE PERSONNE :

- Résidente de l'État de New York
- Remplissant les critères de revenus du régime de soins Essentiel
- Légalement présente aux États-Unis
- Âgée de 19 à 64 ans
- Inéligible à Medicaid ou Child Health Plus
- Inéligible à une couverture employeur

NY State of Health respecte les lois fédérales en vigueur en matière de droits civils et ne pratique pas de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, l'âge ou le handicap dans ses programmes et activités liés à la santé.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS PRISES EN CHARGE ?

- Soins préventifs gratuits
- Soins aux patients hospitalisés
- Services aux patients ambulatoires
- Soins de maternité et de périnatalité
- Services d'urgence
- Analyses et imagerie
- Médicaments sous ordonnance
- Services de réadaptation et d'adaptation
- Services psychologiques et thérapeutiques pour la toxicomanie
- Services de gestion du bien-être et des maladies chroniques

NOUS CONTACTER :

nystateofhealth.ny.gov | 1-855-355-5777 ou téléscripneur : 1-800-662-1220

COMBIEN COÛTE LE RÉGIME DE SOINS ESSENTIEL ?

PRIMES : la prime mensuelle est de 20 \$ par personne ou de 0 \$ selon les revenus.

FRAIS PARTAGÉS : il n'y a **PAS DE FRANCHISE**. Voici quelques exemples de frais partagés pour le régime de soins Essentiel.

FRAIS PARTAGÉS POUR LES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	Revenu individuel annuel : inférieur à 12 060 \$-18 090 \$	Revenu individuel annuel : 18 091 \$-24 120 \$
Prime mensuelle	0 \$	20 \$
Franchise annuelle	Aucune	Aucune
Soins préventifs	Gratuits	Gratuits
Consultation du médecin traitant	0 \$	15 \$
Consultation d'un spécialiste	0 \$	25 \$
Séjour hospitalier par admission	0 \$	150 \$
Consultation externe de santé comportementale	0 \$	15 \$
Consultation interne de santé comportementale par admission	0 \$	150 \$
Service des urgences	0 \$	75 \$
Soins d'urgence	0 \$	25 \$
Kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie	0 \$	15 \$
FRAIS PARTAGÉS POUR LES MÉDICAMENTS SOUS ORDONNANCE	Revenu individuel annuel : inférieur à 12 060 \$-18 090 \$*	Revenu individuel annuel : 18 091 \$-24 120 \$
Génériques	1 \$	6 \$
Marque préférentielle	3 \$	15 \$
Marque non préférentielle	3 \$	30 \$
*0 \$ pour les personnes dont le revenu est inférieur à 12 060 \$.		
FRAIS PARTAGÉS POUR LES PRESTATIONS DENTAIRES ET OPHTALMOLOGIQUES	Revenu individuel annuel : inférieur à 12 060 \$-18 090 \$	Revenu individuel annuel : 18 091 \$-24 120 \$
Soins dentaires et ophtalmologiques	0 \$ (adhérents à faible revenu) Possibilité de souscription avec une prime supplémentaire (adhérents à revenu supérieur)	Possibilité de souscription avec une prime supplémentaire